

NOTE D'INFORMATION

La Commission des partenaires du marché du travail signe une entente de 5,5 M\$ avec le gouvernement fédéral

La Commission des partenaires du marché du travail a signé une entente de 5,5 M\$ avec le ministère des Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC). La contribution du gouvernement du Canada s'élève à 3,7 M\$ tandis que la Commission investira la somme de 1,1 M\$, par le biais du Fonds national de formation de la main d'œuvre. Les comités sectoriels de main-d'œuvre, qui participent aux projets, contribueront pour leur part, pour environ 640 000 \$.

Le projet intitulé *Pour une consolidation des dispositifs de reconnaissance et de développement des compétences en milieu de travail* est financé dans le cadre du premier appel de propositions de l'Initiative en matière de compétences en milieu de travail (ICMT) du gouvernement fédéral. Il comprend dix initiatives qui seront réalisées par sept comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO), soit le CSMO de l'industrie des plastiques et des composites, le CSMO de l'industrie électrique et électronique, le CSMO des communications graphiques du Québec, le CSMO du commerce de détail, le CSMO en technologies de l'information et des communications, le Conseil québécois des ressources humaines en culture et le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme.

Le projet poursuit l'objectif d'expérimenter et de développer des outils novateurs pour accroître la compétence de la main-d'œuvre. Ce développement des compétences peut se faire dans divers lieux et de différentes façons, notamment pour les adultes dans un contexte de travail. Sensible à ce constat, la Commission a toujours favorisé une approche permettant une diversité des lieux, des modes et des cheminements d'apprentissage, autorisant davantage de souplesse. Cette approche permet des réponses rapides et adaptées aux besoins de formation des travailleuses et travailleurs et aux besoins des entreprises.

La mise en œuvre des projets ICMT suscitera le développement de modèles et d'instruments liés au perfectionnement des compétences en milieu de travail. Pour la Commission des partenaires du marché du travail, la reconnaissance et le développement des compétences représentent une avenue essentielle en vue d'établir un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée et apportent une réponse au défi d'amélioration de la productivité des entreprises au Québec.